Vendredi 26 novembre 2004
Feuille d'Avis d'Orbe

COURRIER DES LECTEURS

Péréquation financière

Il faut voter contre

Le système actuel de l'assurance invalidité peut et doit être amélioré, cependant une réforme ne se justifie pas. Actuellement, l'AI règle à l'échelon national une grande partie des prestations dont les personnes en situation de handicap bénéficient. Si ce système devait être remplacé par 26 lois cantonales, les besoins des personnes handicapées et de leur entourage seraient remis en question. Nous craignons un transfert aux familles des personnes handicapées des tâches aujourd'hui assumées en partenariat avec la collectivité.

Un enfant ou un adulte handicapé peut avoir besoin, selon son handicap, d'une aide dans la vie quotidienne pour se lever, se coucher, se nourrir, aller aux WC, se déplacer et toutes les autres activités; une surveillance permanente est parfois nécessaire. Durant les 18 premières années de sa vie, ce sont les parents qui assument ces tâches. Notre première préoccupation est la même que celle de tous les parents, donner à notre enfant la possibilité de grandir, d'apprendre et de vivre dans des conditions adaptées à la différence que notre enfant est handicapé et qu'il a besoin de structures adaptées, thérapies, fauteuils roulants, etc.

A l'école, des éducateurs et des enseignants spécialisés leur permettent d'exploiter leur potentiel. Après avoir amené nos enfants à l'âge adulte, aidés dans nos démarches par les écoles spécialisées, les institutions et les associations de parents. Il est légitime que nous parents aspirions au même statut que celui de parents de jeunes adultes non handicapés.

Nos adultes handicapés ne peuvent accéder à la vie active au même titre que les adultes de leur âge, certains auront besoin de la sécurité d'institutions spécialisées. Les perspectives sont étroites. Les places d'accueil en externat et les lieux de vie en internat seront bientôt complets. Les possibilités pour nos jeunes adultes de trouver un lieu de vie adapté seront de plus en plus difficiles. Il n'est pas acceptable pour leur épanouissement de garder à la maison nos jeunes adultes, les parents ne peuvent se substituer aux institutions. En effet, seules ces dernières sont à même de répondre dans la durée aux demandes des handicapés. Une vie sociale à laquelle tout un chacun aspire. Seule une solidarité confédérale permettra aux personnes en situation de handicap de vivre dignement.

Mettez un NON à la question sur la péréquation financière le 28 novembre prochain.

Claude Rutishauser,
père d'un jeune homme
handicapé de 16 ans
Orbe